



Feuillet - 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	07/10/2023
Certifié exécutoire le	16/10/2023
Date d'affichage	16/10/2023
Envoyé en préfecture le	18/10/2023

Le treize octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, , COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : CHASTAGNAC Olivier, Ensergueix Jean François, GAGE Pascal, LONGUET Jean François

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), LELIEVRE Carla, ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEUR Marion), TAVERT Gérard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : PETIT Christophe.

154-2023 achat des parcelles sur la ZA de Viam et revente d'une parcelle, au SYMA A89

Suite à la délimitation des parcelles sur la zone d'activités de Viam,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- d'acquérir sur la commune de Viam les parcelles suivantes auprès du SYMA A89

Au tarif de 3 € HT du m² :

- la B 1779 d'une surface de 3 070m²
- La B 1781 d'une surface de 236m²
- La B 1776 d'une surface de 18 404m²

Au tarif de 2 €/m²

- La B 1777 d'une surface de 12 233 m²
- La B 1762 d'une surface de 5 300 m²
- La B 1766 d'une surface de 589m²

- de rétrocéder au SYMA A89 la parcelle suivante sur la commune de Viam au tarif de 3€HT/m² : la B1774 d'une surface de 2 944 m²

Fait à Treignac le 16/10/2023

Le Président Philippe JENTY

